

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

DELIBERATION N° 2018-53

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 10  
Absents : 5  
Votants : 15  
Procurations : 5

REÇU LE :  
- 5 JUIN 2018  
PREFECTURE FOIX

L'an deux mille dix-huit, le 14 MAI à 20 h 05, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 09/05/2018**

**Date d'affichage : 09/05/2018**

**Présents** : Michel ANDOLFO, Françoise BAUZOU, Eva BIETH, Alain GARNIER, Camille HAUMONT-BOUZONVILLE, Fanny KUHNT, Didier MAURY, Paulette PORTET, Marie-Cécile RIVIERE, Jacques VU VAN.

**Absents excusés (1) : néant**

**Absents avec Procuration (1) :**

Annabel AUGUSTIN a donné procuration à Fanny KUHNT.  
Kevin CARBONE a donné procuration à Jacques VU VAN.  
Antoine DOMANEC a donné procuration à Alain GARNIER.  
Raphaël GENZ a donné procuration à Eva BIETH.  
Thierry TORRES a donné procuration à Camille HAUMONT-BOUZONVILLE.

**La séance est ouverte à 20 h 05.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. **Madame Fanny KUHNT est désignée pour remplir cette fonction.**

**OBJET : Subventions aux associations**

Mme Kuhnt expose :

Chaque année, la commune soutient différentes associations locales.

Deux associations ont déposé une demande de subvention pour leur fonctionnement 2018 : il s'agit de la Boule verte en Barguillère et de l'Amicale Sportive de la Barguillère Rugby.

Ces associations sont très actives sur la commune et la vallée.

La boule verte a pour objet l'animation des villages de la vallée par l'organisation de concours de pétanque ou autre manifestation. L'Amicale Sportive de la Barguillère Rugby est le club de rugby de la vallée. Pour information, le nouveau Président est un habitant de Serres.

Le Maire demande aux membres présents qui seraient bénévoles ou membres des associations de quitter de la salle du conseil : aucun conseiller n'est membre ou bénévole de ces deux associations.

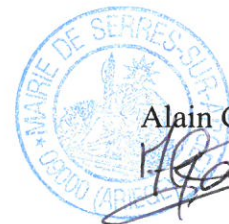
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE d'ATTRIBUER** une subvention de 400 euros au titre de l'année 2018 pour la Boule verte,
- **DECIDE d'ATTRIBUER** une subvention de 400 euros pour l'Amicale Sportive de la Barguillère Rugby.

A Serres sur Arget, le 14 mai 2018

Le Maire,

Alain GARNIER



**REÇU LE :**

**- 5 JUIN 2018**

**PREFECTURE FOIX**

**Reçu en Préfecture le :**

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du